

**ARRETE n°ADMG\_2022\_039**

**Relatif à la délégation de fonction de M. le Président  
auprès de M. Benjamin DUMORTIER, vice-président pour la réunion de la  
CDAC du 7 décembre 2022**

**Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,**

Vu l'article L5211-9 du CGCT relatif aux délégations de fonctions,

**ARRETE**

**Article 1 :** M. le Président délègue à **M. Benjamin DUMORTIER**, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) auprès de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, la fonction de le représenter, et de voter en son lieu et place, au sein de la réunion de la CDAC qui se réunira le 7 décembre 2022 concernant le projet d'extension d'un ensemble commercial par création sur le commerce de centre-ville d'ORCHIES et des communes limitrophes.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du NORD et affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 2 décembre 2022

Le Président

Luc FOURRY

